LETTRE DE MISSION

Concractualisation de la relation

CAP CONSEILS

PRÉCISIONS

Vous avez bien voulu nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de cette confiance.
A l'occasion d'un précédent entretien, nous vous avons remis le document d'entrée en première relation comportant les mentions prescrites par l'article 325-5 du règlement général de l'AMF et par l'article L521-2 du code des assurances.
Cette lettre de mission a pour objet de définir et de contractualiser les conditions et les modalités de notre intervention.

La qualité de notre travail dépendra étroitement de la véracité, de l'exactitude et de l'exhaustivité de vos réponses à nos différents questionnaires.
Si vous ne communiquez pas les informations requises, nous ne pourrons pas poursuivre notre mission et nous devrons nous abstenir de vous recommander des opérations, des instruments et des services relevant de notre activité . En outre nous ne pourrons vous fournir qu'une prestation d'information ou de recherche, une mission relevant d'un autre métier réglementé ou de la sphère non financière.

Vous reconnaissez avoir connaissance de nos tarifs, de nos méthodes de travail et avoir en votre possession notre fiche d'information légale ou document d'entrée en relation.
Nous nous sommes engagés au respect des règles de bonne conduite incluant le secret professionnel et la protection de vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable du traitement dans notre cabinet.
Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant par mail : contact@capconseils.eu

VOTRE SITUATION

03

VOTRE SITUATION

Votre Nom

Adresse

Téléphone / Mobile

Mail

Marié(e) Pacsé(e) Union Libre

Divorcé(e) Séparé(e)

Célibataire

Veuvage

Enfants à charge 0 1 2 3 +

CDI CDD TNS Fonctionnaire Retraité(e) Étudiant(e)

Recherche d'emploi Autre

NATURE DE LA MISSION PRINCIPALE

04

DOMAINE(S) DE NOTRE INTERVENTION :

- ☐ Assurance
- ☐ Conseil en investissement financier
- ☐ Conseil sur biens divers
- ☐ Conseil portant sur la fourniture de services d'investissement
- ☐ Autre (Préciser ci-dessous la nature du conseil prodigué)

VOS OBJECTIFS PRINCIPAUX

Objectif 1

Objectif 2

Objectif 3

Objectif 4

Objectif 5

Objectif 6

COMPLÉMENT D'INFORMATION(S) SUR VOS OBJECTIFS :

NATURE DE NOTRE INTERVENTION

05

Afin de répondre à votre attente, nous vous proposons de :

- ☐ Réaliser un audit de votre situation patrimoniale actuelle sur les plans économiques, juridiques ou fiscaux ;
- ☐ Évaluer votre politique de placement et d'épargne actuelle et mettre en place une stratégie de gestion à moyen/long terme intégrant vos objectifs et critères de gestion personnels ;
- ☐ Vous fournir un service de recommandation personnalisée en assurance ;
- ☐ Vous conseiller dans les allocations d'actifs de vos placements financiers, assurance-vie, immobiliers ;
- ☐ Étudier les moyens de valoriser votre épargne
- ☐ Préparer la transmission de votre patrimoine
- ☐ Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les modalités d'optimisation
- ☐ Étudier les moyens de préparer votre retraite
- ☐ Étudier les moyens de protéger vos proches

COMPLÉMENT D'INFORMATION(S) SUR LA NATURE DE NOTRE MISSION :

DÉROULEMENT DE LA MISSION

06

A notre première entrevue, nous vous avons remis la fiche de présentation légale de notre cabinet.

Notre **intervention débutera à réception d'un exemplaire de la présente** lettre de mission signée par vos soins.

Afin de répondre à nos obligations de Conseil, nous serons ensuite amenés **à collecter l'ensemble de vos éléments patrimoniaux** qui nous permettront d'obtenir une bonne connaissance de votre situation financière, de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement.

A la lumière de ce recueil d'informations, **nous procéderons à une analyse approfondie** de vos besoins, et établirons des stratégies en adéquation avec ces derniers.

L'**étape suivante consistera** à vous les exposer, et à vous les expliquer clairement et simplement.

Vous pourrez alors choisir **de mettre en oeuvre la ou les stratégie(s)** que vous aurez retenue(s).
Nous espérons bien évidemment que vous nous accorderez votre confiance pour leur(s) mise(s) en oeuvre et la souscription des produits préconisés.

*Nous tenons à vous rappeler que notre cabinet délivrera un conseil, dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais **défini comme non indépendant** dont les conséquences relatives à la rémunération sont mentionnées dans le document d'entrée en relation. En revanche, le cabinet s'appuie sur une analyse d'un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments seront **suffisamment diversifiés** quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs, pour garantir que vos objectifs d'investissement puissent être atteints de manière appropriée.*

SYNTHÈSE DE NOTRE INTERVENTION :

- Vous assister dans l'analyse de votre situation ;
- Vous conseiller sur les solutions et produits sélectionnés ;
- Établir une liste de recommandation((s)) et préconisation((s)) relative à votre situation ;
- Étudier et présenter une sélection de contrat((s)) en adéquation avec vos objectifs, vos besoins et votre situation particulière ;
- Rédiger un rapport d''adéquation entre la ou les solution((s)) présentée((s)) ;
- Vous assister dans la préparation des documents nécessaires à la souscription d''une solution et s'assurer de la bonne fin de la souscription du contrat ;
- Assurer un suivi au minimum une fois par an pour valider que la ou les solution((s)) mise((s)) en place sont toujours en bonne adéquation avec votre situation personnelle.

TYPOLOGIE DE CLIENT

07

PROFIL DE RISQUE DE L'INVESTISSEUR

PROFIL CLIENT - INVESTISSEUR						
1	2	3	4	5	6	7
SÉCURITAIRE	PRUDENT	PATRIMONIAL	ÉQUILIBRÉ	DYNAMIQUE	OFFENSIF	AGRESSIF
○	○	○	○	○	○	○

PROFIL DURABILITÉ

PROFIL CLIENT - DURABILITÉ - ESG						
ATTENTIF(VE)		INTÉRESSÉ(E)		IMPLIQUÉE		
1	2	3	4	5	6	7
1 À 15 %	16 À 30 %	31 À 45 %	46 À 50 %	51 À 60 %	61 À 81 %	82 À 100 %
○	○	○	○	○	○	○

Soucieux de respecter vos objectifs, votre sensibilité quant à la durabilité et à la rentabilité de vos investissements, nous tenons à vous garantir que **nous déploierons nos meilleurs efforts** afin de vous satisfaire et respecter vos choix.

Nous tenons toutefois à vous rappeler, que la mise en place de ces nouvelles dispositions prendra encore un certain temps, **notamment pour l'analyse approfondie des OPC** que nous utilisons.

Dans certains cas, **nos préconisations seront éventuellement** amenées à ne répondre que **partiellement à vos préférences en matière de durabilité** ; notamment lorsque les univers d'investissement des contrats de nos partenaires ne nous offrent pas suffisamment de choix en la matière, ou si les rendements des fonds eligibles **ne présentent pas des performances ou des risques en adéquation** avec votre profil.

TARIFS

08

SYNTHÈSE DES SERVICES ET DES ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS PAR NOTRE CABINET

MISSION(S) POUR PARTICULIERS	MONTANT HT	MONTANT TTC
TARIF HORAIRE	200 €	240 €
ANALYSE ET ÉTUDES DES CONTRATS D'ASSURANCES EN COURS	800 €	960 €
MISSION AIDE ET ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF	300 €	360 €
BILAN PATRIMONIAL - AUDIT COMPLET	1 500 €	1 800 €
AUDIT ASSURANTIEL « BENCHMARK »	1 500 €	1 800 €
ABONNEMENT SUR LE SUIVI PATRIMONIAL ET DES CONTRATS	800 €	960 €

Notre cabinet délivrera un conseil, **dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client**, mais défini comme **non indépendant** dont les conséquences relatives à la rémunération sont mentionnées dans le document d'entrée en relation. Le client est également informé que l'analyse de notre cabinet **peut se limiter aux instruments financiers émis ou proposés par ses partenaires** avec lesquels il existe une relation juridique ou économique qui peut prendre la forme d'une relation contractuelle.

L'ensemble des prestations seront réalisées selon l'environnement économique, juridique et fiscal en vigueur à la date de l'étude. Cette dernière ne pourra pas tenir compte des éventuelles évolutions futures.
Seule une actualisation future permettra, en fonction des changements, l'ajustement des informations et projections exposées. A tout moment, vous pourrez nous demander l'actualisation de la présente mission. Cette actualisation éventuelle fera l'objet d'une nouvelle lettre de Mission, et un nouveau devis concernant nos honoraires vous sera alors soumis.

SYNTHÈSE DES OFFRES 09

SYNTHÈSE DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT PROPOSÉS PAR NOTRE CABINET

Le cabinet peut être amené à vous conseiller en matière d'investissement. Ses missions sont essentiellement réservées aux contrats d'assurance-vie, aux contrats retraite et de capitalisation. Le cabinet se limite à vous conseiller dans l'investissement dans des OPC sur lesquels nous percevons des rétrocessions de commissions :

SUPPORTS D'INVESTISSEMENT		RISQUE	ESPÉRANCE DE GAINS	TAUX DE RÉTROCESSIONS MOYEN
TITRES VIFS (ACTIONS DIRECTES)	✗	TRÈS ÉLEVÉ (6 À 7)	FORTE	NC
PRIVATE EQUITY	✗	TRÈS ÉLEVÉ (6 À 7)	FORTE	NC
PRODUITS COMPLEXES UCS	✓	TRÈS ÉLEVÉ (6 À 7)	FORTE	0,60 % À 1,20 %
ETF - TRACKERS ACTIONS	✓	TRÈS ÉLEVÉ (5 À 7)	FORTE	0,10 % À 0,40 %
UNITÉS DE COMPTE ACTIONS	✓	TRÈS ÉLEVÉ (5 À 7)	FORTE	0,60 % À 1,20 %
UNITÉS DE COMPTE OBLIGATIONS	✓	ÉLEVÉ (2 À 7)	MOYENNE	0,40 % À 0,80 %
UNITÉS DE COMPTE DIVERSIFIÉS	✓	MOYEN À ÉLEVÉ (2 À 6)	MOYENNE	0,40 % À 1 %
SOUS JACENTS IMMOBILIERS	✓	MOYEN (2 À 4)	MOYENNE	0,60 % À 1,20 %
FONDS € - CROISSANCE - MONÉTAIRE	✓	FAIBLE (1 À 3)	FAIBLE	0,10 % À 0,30 %

Précisions : Merci de se reporter en page 7 concernant les niveaux de risque. Lisez bien le commentaire dans le DICI de chaque fonds pour connaître les frais et risques liés à. un support d'investissement.
Les taux de rétrocession sont donnés à titre indicatif. Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le cabinet est rémunéré sur la totalité des frais d'entrée, après déduction de la part acquise à l'assureur et/ou de la société qui nous autorise à commercialiser le produit. Des commissions de distributions supplémentaires peuvent être prévues en fonction des supports choisis.

Compte tenu des spécificités de la mission demandée, nous vous informons que notre cabinet aura recours à des partenaires extérieurs spécialisés :

☐ Cabinet d'avocat ☐ Notaire ☐ Agence immobilière

☐ Autre :

BUDGET RELATIF À LA MISSION DE CONSEIL

Concernant le budget relatif à cette mission et compte tenu des problématiques évoquées lors de notre entretien, nous serons rémunérés sur la base d'honoraires, de la manière suivante :

☐ Honoraires :

Montant HT :	
Montant TVA :	0,00 €
Montant TTC :	0,00 €

Description modalités de paiement :

☐ Chèque(s) ☐ Virement(s) ☐ Paiement en 2 fois

Le paiement s'effectue en 2 fois, 50 % à la signature des présentes, et 50 % à la remise des conclusions de la mission.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie à sa demande une fois connus les supports préconisés et choisis.

IBAN

Code BIC

- Pour cette mission, le CABINET est également rémunéré par une fraction des frais de gestion relative aux contrats distribués, ainsi qu'une fraction des rétrocessions des supports financiers choisis dans les contrats d'investissements qu'il fait souscrire.

Veuillez trouver ci-dessous les modalités de notre rémunération, qui vous seront intégralement détaillées dans notre rapport d'adéquation au moment de la remise de nos préconisations.

	TYPE DE FRAIS	ESTIMATION DES FRAIS
	FRAIS D'ENTRÉE - CONTRAT OU SUPPORT	0 à 5 %
	FRAIS DE GESTION - CONTRAT OU SUPPORT	0,25 % à 1,5 %
	RÉTROCESSION SUR OPC (CF PAGE 10)	0,10 % à 1,50 %
	FRAIS D'ARBITRAGE	0,10 % à 1 %
	RÉTROCESSIONS SUPPLÉMENTAIRES	Maximum 3 %

RÉTRACTATION

12

DELAI DE RETRACTATION EN CAS DE DEMARCHAGE : Dans le cas où la lettre de mission serait le résultat d'un acte de démarchage, vous disposez en application de l'article L.341-16 du Code monétaire d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour exercer votre droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités. Le délai pendant lequel vous pouvez exercer le droit de rétractation commence à courir à compter de la signature de la présente lettre de mission par lettre recommandée avec accusé de réception. Veuillez trouver le formulaire d'exercice du droit de rétractation suite à un acte de démarchage ci-dessous :

FORMULAIRE RELATIF AU DÉLAI DE RÉTRACTATION PRÉVU PAR L'ARTICLE L. 341-16 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Formulaire à renvoyer au plus tard 14 jours à compter de la conclusion du contrat par lettre recommandé avec avis de réception (1) à

(identité de l'organisme avec lequel le contrat a été conclu).

Adresse

Désignation du contrat (2)

Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée avant l'expiration du délai de 14 jours prévu à l'article L. 341-16 du code monétaire et financier, lisiblement et parfaitement remplie.

Je soussigné,

déclare renoncer au contrat de

(description du produit ou service proposé par voie de démarchage et pour lequel le client a signé le contrat)

que j'avais conclu le avec

(nom de l'organisme ayant commercialisé le produit ou le service).

Date :

Signature du client

et du cocontractant

(si nécessaire)

(1) Mention facultative. (2) Opération devant entrer dans l'une des catégories mentionnées à l'article L. 341-1 du code monétaire et financier, sous réserve des interdictions prévues à l'article L. 341-10 et des exceptions prévues au III de l'article L. 341-16.

INFORMATIONS

13

INFORMATIONS SUR LES MODES DE COMMUNICATIONS

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous prévoyons que les informations vous soient communiquées sur un support durable autre que le papier. En cas de refus, nous vous prions de bien vouloir cocher la case ci-dessous :

☐ Je m'oppose à ce que les conclusions de la mission me soient remises sur un support durable autre que le papier

MODALITÉ(S) D'INFORMATION DU CLIENT ET ENGAGEMENT DE SUIVI

Dans le cadre de nos échanges de documents, nous vous rappelons que la transmission de documents contenants des données personnelles, doit être effectuée dans le respect de conditions de sécurité strictes conformément au règlement RGPD ; aussi nous vous invitons à **ne pas utiliser votre mail pour nous les faire parvenir**.

Notre cabinet **met à votre disposition un espace personnel sécurisé** dédié sur la plateforme de notre partenaire A&C Pro®, afin que vous puissiez nous les transmettre en toute sécurité.

Dans ce même espace, nous déposerons à minima une fois par an un document relatif à l'évolution de votre investissement.

Nous serons également amenés à prendre rendez-vous avec vous, au moins une fois par an afin d'effectuer un nouveau bilan pour identifier tout changement dans votre situation personnelle ou professionnelle qui serait susceptible de modifier l'adéquation de notre/nos préconisation(s) passée(s). En outre nous ferons un point sur vos projets et votre situation ainsi que sur les évolutions fiscales, juridiques ou règlementaires qui vous concernent.

Vous avez, bien entendu, également toute la latitude pour nous solliciter, à n'importe quel moment, afin d'organiser un rendrez-vous physique, ou à distance (Téléphone-Visioconférence…), en cas de besoin.

INFORMATIONS

14

CONFIDENTIALITÉ

En application de l'article 325-4 du règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra cependant pas être opposée aux autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats.
Lors de notre mission, nous pourrons être amenés à demander à vos conseils habituels, avec votre accord, de bien vouloir nous communiquer tous renseignements utiles.
En outre, vous vous engagez par la signature de ce document à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive.
Si notre relation était appelée à devenir durable, vous vous obligez également à répondre à nos sollicitations dont l'objet sera la mise à jour de vos informations personnelles qui nous seront nécessaires pour vérifier l'adéquation de nos recommandations dans le temps.
Si vous optez pour une mission de suivi, cette dernière fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction tous les ans. Chacune des parties pourra y renoncer après un délai de préavis d'un mois.

DISPOSITIONS DIVERSES

Le cabinet doit disposer des informations patrimoniales et financières relatives à son client afin de pouvoir mener à bien ses missions et ses obligations de devoir d'information et de conseil.
Vous certifiez la validité des informations que vous nous avez transmises, sachant que toute erreur ou omission de votre part peut conduire à des conclusions erronées sans pour autant que notre responsabilité puisse être engagée.
Vous êtes invité(e) à signaler les éléments qui vous paraissent présenter des incohérences. Le client reconnait alors avoir été averti des conséquences d'un refus de fournir les informations personnelles le concernant. Nous rappelons que le conseiller est tenu au respect du secret professionnel.

INFORMATIONS

15

GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Dans le cas où notre cabinet estimerait se trouver dans le cadre d'un conflit d'intérêts, ce dernier s'engage à en informer immédiatement le client.
A défaut d'un accord écrit de la part du client, notre cabinet engagera une concertation avec ce dernier afin d'obtenir un accord dont les conclusions écrites seront signées par les deux parties.
A défaut de l'obtention d'un accord avec le client, qui amènerait notre cabinet à estimer qu'il n'existe plus de conflit d'intérêts, le cabinet s'engage à proposer une solution qui permettrait de faire disparaître le conflit d'intérêts ou d'en faire disparaître les effets. En dernier recours, notre cabinet s'engage à refuser ou à abandonner la mission.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Conformément aux obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, nous sommes tenus de procéder à l'ensemble des contrôles et déclarations prévus par le Code monétaire et financier. En conséquence, nous avons mis en place des procédures internes relatives à la détection et à la gestion de toute opération dont l'origine des fonds concernés apparaît douteuse ; Le cas échéant ce type d'opération pourra faire l'objet de déclarations prévues par la loi auprès de l'autorité instituée à l'article L.562-4 du Code monétaire et financier.

LITIGES

Le client consommateur est informé qu'en cas de litige, s'élevant avec l'interprétation, et/ou l'exécution de la présente lettre de mission, a le droit de formuler une réclamation conformément aux règles prévues dans le document d'entrée en relation remis au client. Si à la suite du traitement des réclamations, le litige concernant la prestation CIF persiste, alors le client consommateur a le droit de recourir gratuitement au Médiateur tel qu'indiqué dans le DER, préalablement à toute démarche contentieuse.
Pour toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente lettre de mission et de ses suites, les soussignés présenteront le litige devant la juridiction française compétente.

INFORMATIONS

16

PROTECTION DES DONNÉES

À différentes étapes, nous collecterons des données vous concernant directement auprès de vous, le cas échéant auprès de votre entreprise (si vous avez souscrit votre contrat par le biais de votre entreprise), des organismes publics (exemple : Sécurité sociale, administration fiscale…). Ces données feront l'objet de traitements dont les finalités sont les suivantes :

• Établir un devis et gérer la souscription d'un contrat : lors d'une demande d'un devis ou d'une souscription, vous devez renseigner un questionnaire comportant des informations personnelles, nécessaires à l'étude de votre dossier afin d'apprécier votre situation et de calculer un tarif en conséquence.

• Procéder à la gestion et la bonne exécution de votre contrat, comme établir un avenant, calculer et recouvrer vos cotisations, gérer vos sinistres, traiter vos éventuelles réclamations.

• Proposer des produits et services à la hauteur de vos exigences : dans notre intérêt commun, nous mesurons et améliorons continuellement la qualité de nos services. Pour cela, vos courriers, e-mails et échanges téléphoniques sont susceptibles d'être répertoriés et analysés. Nous pourrons également être amenés à vous contacter par téléphone pour des enquêtes qualité. Nous utilisons par ailleurs vos données à des fins statistiques et actuarielles pour améliorer nos conseils et recommandations.

Nous pouvons être amenés à vous contacter par e-mail, téléphone ou courrier pour vous proposer de nouvelles offres ou des avenants.
Vous pouvez à tout moment faire valoir vos choix et, le cas échéant, votre opposition à la prospection.

Si vous l'acceptez, vous pourrez également recevoir les offres de nos partenaires par e-mail, téléphone ou courrier. Par ailleurs, si vous souhaitez parrainer un proche, vos données et celles de votre filleul pourraient être utilisées pour vous faire éventuellement bénéficier d'avantages.

Les informations recueillies sur l'ensemble de nos formulaires sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable du traitement des données dans le cabinet. Le Cabinet informe le Client que l'agrégation et l'analyse de ses informations personnelles seront réalisées grâce à une solution digitale sécurisée, actuellement dénommée A&C Pro®, exploitée par la société Allocations et Conseils®.

Elles seront conservées pendant toute la relation d'affaires et pour une durée minimum de 5 ans au-delà de celle-ci. Elles seront destinées à votre conseiller et ses partenaires.
Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant par mail : contact@capconseils.eu

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

ACCORDS ET ACCEPTATION DE LA MISSION

☐ Je refuse de recvoir des offres commerciales de la part de votre cabinet ou de vos partenaires par téléphone, par mail ou par SMS

SIGNATURES Fait en deux exemplaires

CLIENT(E)

CONSEILLER

SAS AU CAPITAL DE 1 000 € - SIRET N° 82432136800014
8 PLACE DE LA PORTE DE CHAMPERRET 75017 PARIS
ORIAS : 17 000 036 - CODE NAF 6622Z
CNCEF PATRIMOINE - ASSURANCE - CRÉDIT N° 19/0144